



Pour diffusion immédiate

Le 13 décembre 2004

Symbole: AZM.Croissance TSX

Communiqué de presse

Azimut et Everton signent des ententes pour 4 blocs de claims situés près de la découverte aurifère d'Eléonore, Baie James, Québec

Exploration Azimut Inc. (« Azimut ») et **Everton Resources Inc.** (« Everton ») annoncent la signature de 2 lettres d'entente sur 4 blocs de claims détenus à 100 % par Azimut. Sur ces blocs, Everton peut acquérir 50 % d'intérêt puis, à l'acquisition de cet intérêt, Everton aura l'option de gagner 15 % d'intérêt additionnel avec la délivrance d'une étude de faisabilité bancable (termes des ententes définis ci-dessous). Ces blocs occupent des positions clés près de l'importante découverte aurifère d'Eléonore réalisée par Mines d'Or Virginia dans la région de la Baie James au Québec.

Les 4 blocs totalisent 546 claims et couvrent 28 492 hectares. L'acquisition de 412 de ces claims a été confirmée par le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La confirmation des autres claims est attendue prochainement. Les blocs sujets aux ententes sont :

Bloc A (283 claims) : situé immédiatement au nord de la propriété Eléonore, le Bloc A, d'une longueur de 16,5 km, se place dans l'extension nord d'un corridor aurifère apparent, orienté NNE de 8 km de long par 3 km de large. Les zones aurifères Roberto et Roberto Est se placent dans ce corridor à 3 km seulement du Bloc A. Les données géologiques, géophysiques et géochimiques indiquent la possibilité de découvrir les extensions de ce corridor sur le Bloc A.

Bloc A-Est (43 claims) : situé au NNE d'Eléonore, ces claims présentent une signature géochimique et géophysique favorable.

Bloc B (168 claims) et **Bloc B-Nord** (52 claims) : situés à l'est d'Eléonore, ces 2 blocs présentent une forte anomalie géochimique en arsenic (fonds de lacs) de 7 km de long dans un contexte géologique et géophysique comparable à celui d'Eléonore.

Termes des 2 ententes

Les 2 ententes réalisées concernent d'une part le Bloc A et le Bloc A-Est et, d'autre part, le Bloc B et le Bloc B-Nord. Everton sera l'opérateur.

Pour le Bloc A et le Bloc A-Est, Everton peut acquérir, sur une période maximale de 5 ans, 50% de l'intérêt détenu par Azimut aux conditions suivantes :

- Paiement en argent avec 50 000 \$ à la signature de l'entente, 20 000 \$ les premier et deuxième anniversaires, 30 000 \$ les troisième, quatrième et cinquième anniversaires, pour un total de 180 000 \$.
- Travaux d'exploration avec 300 000 \$ la première année (engagement ferme), 500 000 \$ les deuxième et troisième années, 700 000 \$ la quatrième année et 800 000 \$ la cinquième année, pour un total de 2 800 000 \$.

Pour le Bloc B et le Bloc B-Nord, Everton peut acquérir, sur une période maximale de 5 ans, 50% de l'intérêt détenu par Azimut aux conditions suivantes :

- Paiement en argent avec 40 000 \$ à la signature de l'entente, 20 000 \$ les premier, deuxième et troisième anniversaires, 30 000 \$ les quatrième et cinquième anniversaires, pour un total de 160 000 \$.
- Travaux d'exploration avec 200 000 \$ la première année (engagement ferme), 400 000 \$ les deuxième et troisième années, 500 000 \$ les quatrième année et cinquième année, pour un total de 2 000 000 \$.

A l'acquisition de 50 % d'intérêt, Everton a l'option de gagner 15 % d'intérêt additionnel en délivrant une étude de faisabilité bancable. Les conditions d'acquisition de cet intérêt sont identiques pour les 2 ententes (Bloc A et Bloc A-Est d'une part, Bloc B et Bloc B-Nord d'autre part) mais s'appliquent à chaque entente de façon séparée :

- Paiement en argent de 20 000 \$ par année et minimum de 100 000 \$ en travaux jusqu'à la délivrance d'une étude de faisabilité bancable sur une période de 5 ans ou avant.
- Everton peut prolonger cette période de 3 ans au maximum en versant 50 000 \$ en argent par année à Azimut.

Si Everton décide de ne pas exercer cette option additionnelle, Everton versera 100 000 \$ en argent à Azimut en paiement final. En cas de dilution de l'un ou l'autre des partenaires à moins de 10 % d'intérêt, cet intérêt est converti en 2 % de Net Smelter Return dont 1 % est rachetable pour 1 000 000 \$.

Les Sociétés Azimut et Everton reconnaissent en Eléonore une découverte aurifère majeure pouvant éventuellement conduire à la formation d'un camp minier. Les différents permis acquis par Azimut sont des positions clés dans le prolongement direct de la découverte d'Eléonore ou bien sont en position périphérique avec des signatures comparables. Azimut a débuté il y a plus d'un an l'acquisition de permis dans ce secteur suite à sa modélisation prévisionnelle du potentiel aurifère de la Baie James réalisée sur 85 000 km².

Azimut est une société d'exploration minière utilisant des méthodologies de ciblage d'avant-garde avec l'objectif de découvrir des gisements majeurs. Azimut a une entente stratégique avec Kennecott, une filiale du Groupe Rio Tinto, couvrant 500 000 km² dans une région autre que la Baie James. Azimut a 12,4 millions d'actions émises.

- 30 -

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction

Tel.: (450) 646-3015 – Fax: (450) 646-3045

E-mail: jmlulin@azimut-exploration.com

La Bourse de Croissance TSX (Croissance TSX) n'accepte aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.